

Affaire suivie par :
Mme NASLIS ☎ : 05.46.51.68.50
courriel : nicole.naslis@ac-poitiers.fr
Mme DUTARTE ☎ : 05.46.51.68.51
Courriel : francoise.dutarte@ac-poitiers.fr

MOUVEMENT 2011

• INSTRUCTIONS GENERALES

• LISTE DES POSTES VACANTS ET SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

disponibles sur le site web de l'inspection Académique grand public et intranet <http://www.ia17.ac-poitiers.fr>

Référence : vade-mecum du mouvement, en ligne sur le site de l'inspection académique

Le mouvement départemental se déroule selon la procédure informatisée AGAPE. L'enregistrement des vœux s'effectue par le service internet SIAM 1^{er} degré

OUVERTURE DU SERVICE	le MARDI 12 AVRIL 2011
FERMETURE DU SERVICE	le MARDI 26 AVRIL 2011 18H00

Vous pouvez vous connecter sur votre bureau virtuel en utilisant l'adresse suivante :

<https://bv.ac-poitiers.fr/iprof/ServletIprof>

- Cliquer sur **Les services** pour accéder à la page vous informant des différents services internet.
- Cliquer sur **SIAM** pour accéder à la page relative au mouvement,
- Cliquer sur **Phase intra-départemental**.
- Vous avez la possibilité de lier vos vœux, de les mettre à jour, de les modifier ou de les supprimer durant toute la durée d'ouverture du serveur.
- Un accusé de réception vous sera adressé dans **vos messages iprof** dans la semaine qui suit la fermeture du serveur.

Avant de saisir vos vœux, n'oubliez pas de prendre connaissance des particularités de certains postes signalés ci-dessous.

DOIVENT OBLIGATOIREMENT PARTICIPER AU MOUVEMENT

les enseignants du premier degré :

- nommés à titre provisoire
- touchés par une mesure de carte scolaire
- intégrés dans le département à l'issue du mouvement national
- réintégré après une disponibilité, un détachement, un CLD

LES AGENTS TITULAIRES D'UN POSTE NE DOIVENT PAS REDEMANDER LEUR POSTE, DANS LE CADRE DU MOUVEMENT. S'ILS N'OBTIENNENT AUCUN DE LEURS VŒUX ILS SERONT AUTOMATIQUEMENT MAINTENU SUR LE POSTE DONT ILS SONT TITULAIRES.

SI MALGRE CETTE MISE EN GARDE CERTAINS DEMANDENT LEUR POSTE MEME EN VŒU LIE, CE VŒU SERA AUTOMATIQUEMENT NEUTRALISE ET L'ETUDE DES AUTRES VŒUX SE POURSUIVRA.

Majorations de barème :

Attribution de points supplémentaires. Les agents susceptibles de bénéficier de ces majorations devront adresser à la DPE **POUR LE MARDI 26 AVRIL 2011**, l'annexe III dûment complétée.
(à télécharger – cf. vade-mecum du mouvement)

Tout poste sollicité et obtenu doit être accepté, aucune nomination ne sera rapportée, quels qu'en soient les motifs. **Les nominations seront expédiées au domicile de l'agent courant juin 2011.**

INFORMATIONS GENERALES

POSTES FRACTIONNES

Les postes fractionnés sont inclus dans le mouvement afin d'être pourvus à titre définitif. Seul le numéro de poste correspondant à la fraction principale référencée dans le mouvement, doit être demandé. La liste détaillée composant les postes fractionnés est disponible sur le site.

ANNULATION DE DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE

Les opérations du mouvement étant engagées, un enseignant qui fait le choix d'annuler son départ à la retraite perd alors le bénéfice de son affectation à titre définitif.

Il en est de même pour les agents qui annulent la permutation obtenue. cf. vade-mecum du mouvement.

CLASSE D'INTEGRATION SCOLAIRE (CLIS)

J'attire tout particulièrement l'attention des enseignants qui auraient l'intention de demander un poste de direction ou d'adjoint implanté dans une école dotée d'une CLIS sur la nécessaire collaboration de tous les enseignants de l'école à l'intégration des élèves admis dans la C.L.I.S. (cf. liste jointe).

DIRECTION D'ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES A 2 CLASSES ET PLUS

Les maîtres inscrits sur la liste d'aptitude de l'année 2011 et ayant formulé des vœux pour des postes de direction participeront au mouvement conjointement avec les directeurs d'école actuellement en fonction et candidats à une mutation.

ECOLE MATERNELLE BEAUREGARD LA ROCHELLE

2 CLASSES MATERNELLES OPTION A

Classes pouvant accueillir des enfants déficients auditifs. Postes nécessitant le CAPA-SH A.

TITULAIRES MOBILES

BRIGADE FORMATION CONTINUE B.F.C.

Ils remplacent les maîtres en stage de formation. Ils interviennent dans l'une des trois zones suivantes :

1 - LA ROCHELLE ROCHEFORT - 2 - SAINTES ROYAN SAINT JEAN D'ANGELY - 3 - JONZAC - en fonction de leur école de rattachement

Les brigadiers nommés sur ces postes peuvent intervenir dans n'importe quelle classe de leur zone **y compris celle relevant de L'A.S.H. quelle que soit leur résidence administrative**. Ils peuvent être appelés à intervenir **hors de leur zone si les nécessités de service l'exigent**.

TITULAIRES REMPLACANTS Z.I.L.

Ils ont vocation à effectuer la suppléance de n'importe quel type de congé ou d'absence quelle qu'en soit la durée et à intervenir dans tout type de classe (y compris adaptation, initiation, classe spécialisée...). Ils interviennent prioritairement dans leur circonscription de rattachement et, selon les nécessités de service, dans n'importe quelle école, **voire exceptionnellement dans un secteur proche d'une autre circonscription**.

TITULAIRES REMPLACANTS B.F.C. / Z.I.L. / B.F.C.

Les personnels nommés sur ces postes remplaceront les maîtres en stage de formation durant la première période du 1^{er} trimestre (septembre octobre) et au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire. Durant le reste de l'année scolaire, ils assureront des remplacements de congés. Dans le mouvement, ces postes sont repérés par la mention « **occitan** ».

TITULAIRES REMPLACANTS BRIGADE CONGES LONGS

Missions identiques à celles confiées aux titulaires mobiles de ZIL. Ces titulaires seront appelés à remplacer les divers congés longs (congés de maternité, congés de longue maladie ...) sur l'ensemble du département. Sont créés à la rentrée 2011 trois postes repérés par la mention « **TIT.R.BRIG 2585 ASH** » qui auront en outre vocation à intervenir sur des congés longs en ASH.

BRIGADE A.S.H

J'attire l'attention des personnels candidats à un poste de brigade A.S.H.. qu'ils peuvent être appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à effectuer des remplacements à l'E.R.E.A. de Saintes sur des postes d'enseignant éducateur en internat (avec contrainte de service de nuit).

POSTES DE L'A.S.H. AYANT DES SPECIFICITES**En collèges**

ULIS collège Camus La Rochelle : accueil du retard mental léger – moyen option D

ULIS collège Malraux Châtelailon : accueil des troubles autistiques option D

En lycées professionnels

accueil du retard mental léger : option D

1 ULIS LP Doriole La Rochelle

1 ULIS SEP Dassault Rochefort

Les candidats intéressés par ces postes devront se mettre en relation avec l'IEN A.S.H.

En établissements spécialisés

IME St Savinien : accueil du retard mental léger - moyen - 3 postes option D

IME Châtelailon Les Boucholeurs : accueil du retard mental léger - moyen - 2 postes option D
accueil d'adolescents porteurs d'autismes -1 poste option D

IME St Ouen d'Aunis : accueil du retard mental moyen - sévère - 2 postes option D

IME Port Neuf La Rochelle : troubles psychiques - 1 poste option D

E.D.M. Centre Hélios Marin St Trojan Les Bains : troubles moteurs - 1 option C et 1 option D

SESSAD Manifestations et Troubles du Comportement : à Rochefort - 1 option D ou F
à St Jean d'Angély - 1 option D ou F

SESSAD dysphasie : à Rochefort – 1 option E

SEEFIS option A (déficience auditive) : 1 à Rochefort
1 pour le secteur sud du département basé à Saintes

SESSAD APF : déficience motrice 1 à La Rochelle, 1 à Saintes - 2 postes option C

MECS Chancelée LA VERGNE : accueil des élèves placés ASE ou justice – 1 poste option D

ETAP de PONS : établissement de soin accueillant des adolescents porteurs de difficultés psychiques importantes – 1 poste option D

En ce qui concerne les postes A.S.H., il est conseillé de prendre des renseignements directement auprès de l'IEN de la circonscription.

☎ : 05-46-51-68-85

**LISTE DES ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS UNE CLIS EST IMPLANTEE
MOUVEMENT 2011**

AIGREFEUILLE élémentaire	MONTGUYON élémentaire
CHATELAILLON élémentaire P. Michaud autistes	PONS Agrippa d'Aubigné élémentaire
COURCON élémentaire	ROCHFORD élémentaire A. France (SESSAD)
GEMOZAC élémentaire E. Combes	ROCHFORD élémentaire G. Guérineau
JONZAC élémentaire A. Malraux (médico-psychologique)	ROCHFORD élémentaire E. Herriot
LA ROCHELLE élémentaire B. Profit CLIS 4 C	ROYAN élémentaire L'Yeuse
LA ROCHELLE élémentaire Réaumur	ROYAN élémentaire La Clairière
LA ROCHELLE élémentaire Beauregard CLIS 2 A	SAINTES élémentaire J. Jaurès CLIS 4 C
LA ROCHELLE élémentaire M. Berthelot (SESSAD)	SAINTES élémentaire L. Lagrange (SESSAD)
LA ROCHELLE élémentaire Condorcet	SAINTES élémentaire L. Pasteur autistes
LA ROCHELLE élémentaire Descartes (SESSAD)	SAINTES élémentaire E. Pelletan
LA ROCHELLE élémentaire J. Bart	SAINTES élémentaire R. Pérat (médico-psychologique)
LA ROCHELLE élémentaire L. Guillet	St GENIS DE SAINTONGE élémentaire
LA ROCHELLE élémentaire P. Doumer	SAINT-JEAN D'ANGELY élémentaire J. Lair
LA ROCHELLE ELEM Gdes Varennes (médico-psychologique)	SAINT-PIERRE D'OLERON élémentaire P. Loti
LA TREMBLADE élémentaire	SAUJON élémentaire
MARANS élémentaire	SURGERES J. Ferry élémentaire
MATHA élémentaire	SURGERES élémentaire J. Jaurès
MONTENDRE J. Baumont élémentaire	TONNAY-CHARENTE élémentaire Plaisance